



Boulogne, le 23 février 2021

**CENTRE DE DEVELOPPEMENT DU
SOUDAGE**
Madame MERIEM AID BOUDJEDRA
ANJOU ACTIPARC LES TROIS ROUTES
8 RUE DE L'EUROPE
49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU

25 FEV. 2021

Réf - Numéro de dossier : CN_2020_01696

Objet : Demande de certification initiale - Attribution de la Certification et envoi du certificat CNQ

Madame MERIEM AID BOUDJEDRA,

Nous avons le plaisir de vous adresser, en pièce jointe, une nouvelle version actualisée de votre Certificat Qualiopi avec la mention obligatoire de la République Française.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez, et restons bien entendu à votre disposition pour toute information.

Veillez recevoir, Madame MERIEM AID BOUDJEDRA, l'assurance de notre considération distinguée.

Catherine TERRIEN
Directrice générale

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Catherine Terrien', written in a cursive style.

Pierre-yves CHOPIN
Chargé.e de mission

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Pierre-yves Chopin', written in a cursive style.

Certificat

des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

N° 2008_CN_01696 - V.2

Début de validité de la certification : 26/08/2020

Echéance de la certification : 25/08/2024

CENTRE DE DEVELOPPEMENT DU SOUDAGE
Numéro de Déclaration d'activité : 52 49 00874 49
ANJOU ACTIPARC LES TROIS ROUTES
8 RUE DE L'EUROPE 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU
SIRET : 38068337500022 NAF : 8559A

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail :

- 1 - Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
- 2 - L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations ;
- 3 - L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
- 4 - L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
- 5 - La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
- 6 - L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;
- 7 - Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle / au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences / au décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, articles 2, 3 et 4 / à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail / à l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 / au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur / au programme de certification de l'ISQ, version en vigueur

Pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes :

- Les actions de formation

Et pour les sites suivants :

CENTRE DE DEVELOPPEMENT DU SOUDAGE - ANJOU ACTIPARC LES TROIS ROUTES
8 RUE DE L'EUROPE 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU
CDS IDF - 8 AV DU BOUTON D OR PA DES PETITS CARREAUX 94386 BONNEUIL SUR MARNE CEDEX
CDS PAYS DE LOIRE ORVAULT - ZAC DE LA PENTECOTE 5 RUE DE LA GARENNE 44700 ORVAULT

Pierre PARIENTE
Président de l'ISQ

